

PREMIER MINISTRE

Comité central d'enquête
sur le coût et le rendement
des services publicsNON PUBLIÉ
AU JOURNAL OFFICIELORDRE DE MISSIONAmpliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du GouvernementDaniel CARRIERE, Ingénieur consultant au Centre de
développement de l'organisation de
coopération et de développement
économique,désigné en qualité d'enquêteur au titre du Comité central
d'enquête sur le coût et le rendement des services publics
par arrêté en date du 28 MAI 1975est chargé, sous la direction de M. BAER, Conseiller réfé-
rendaire à la Cour des comptes, de procéder, dans les
conditions prévues par le décret 75-223 du 8 avril 1975
relatif au Comité central d'enquête sur le coût et le rendement
des services publics, à une enquête sur :Les conditions d'accueil des immigrants par les administra-
tions françaises.Conformément aux dispositions de l'article 3 du
décret susvisé du 8 avril 1975, M. CARRIERE possède les
droits d'investigation les plus larges tant sur pièces que
sur place.Les services intéressés devront en conséquence
lui fournir tous moyens de remplir sa mission. Les autorités
civiles et militaires sont priées de lui apporter tous
concours nécessaires à cet effet.Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jean-Pierre FOURCADE

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur,

Michel PONIATOWSKI

Le Premier Ministre,

Pour le Premier Ministre
et par délégation
Le Secrétaire Général du Gouvernement
Marceau LONG

Le Ministre du Travail,

Michel DURAFOUR